

L'illettrisme des jeunes, un obstacle à l'insertion professionnelle

RÉALISÉ PAR

SONIA MILLIARD, CHARGÉE DE MISSION AU
CENTRE RESSOURCES ILLETTRISME
DE LA RÉGION PACA

SOMOUDOM INTHAVONG,
RESPONSABLE DE MISSION À
L'OBSERVATOIRE RÉGIONAL DES MÉTIERS

DEPUIS AVRIL 2000, TOUS LES JEUNES HOMMES
ET LES JEUNES FILLES FRANÇAIS DE 17 ANS
RECELVÉS SONT CONVOQUÉS À LA JAPD, LORS
DE LAQUELLE ILS SONT ÉVALUÉS SUR LEURS
COMPÉTENCES EN COMPRÉHENSION DE
L'ÉCRIT. EN 2003, 59 000 JEUNES ONT EFFECTUÉ
CES TESTS EN RÉGION PACA.
PARMI EUX, 3 500 JEUNES ONT ÉTÉ DÉTECTÉS
COMME NE MAÎTRISANT PAS LES MÉCANISMES
FONDAMENTAUX DE LA LECTURE.

En 2003, 6 % des jeunes de 17 ans de la région PACA présentaient de grandes difficultés de lecture. Dans une société où la place de l'écrit est de plus en plus importante, ce constat est préoccupant pour ces jeunes appelés à entrer sur le marché du travail. L'illettrisme constitue un obstacle considérable pour l'accès à l'emploi et à la qualification, et complexifie les parcours vers l'insertion professionnelle. En réponse à ce problème, différents acteurs locaux, institutionnels et sociaux, agissent pour repérer, accompagner et former les jeunes en difficulté face à l'écrit. Qu'ils soient définitivement sortis du système scolaire ou non, l'objectif est d'apporter à ces jeunes les savoirs de base nécessaires à la construction d'un projet professionnel ou de formation. La formation linguistique de base mise en place par le Conseil régional représente, pour ce public, une étape fondamentale pour une première qualification et l'accès à un emploi stable.

L'ILLETTRISME DES JEUNES : UNE QUESTION PRÉOCCUPANTE

Un phénomène particulièrement accentué en PACA

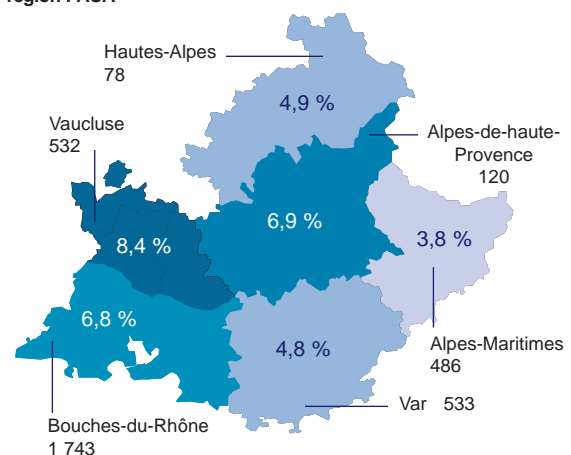
L'illettrisme est présent en région PACA chez les jeunes, de manière plus importante qu'au niveau national. D'après les résultats aux tests réalisés en 2003 lors de la journée d'appel et

de préparation à la Défense (JAPD), 5,9 % des jeunes de 17 ans de la région ont de graves difficultés de lecture, contre 4,6 % en France. En région, comme au niveau national, les situations d'illettrisme chez les jeunes sont plus fréquentes chez les garçons : en 2004, ils représentent 67 % des jeunes en situation d'illettrisme.

De fortes disparités territoriales

Le poids des situations d'illettrisme est inégalement réparti entre les territoires. On constate d'importantes disparités entre les départements du Vaucluse, des Bouches-du-Rhône, des Alpes-de-Haute-Provence où l'illettrisme est très présent, et les Alpes-Maritimes où le taux de jeunes en grave difficulté de lecture est inférieur à la moyenne nationale.

Effectifs et part des jeunes en grande difficulté de lecture en région PACA



Source : ministère de la Défense, direction du service national - JAPD 2003.



L'illettrisme des jeunes, un obstacle à l'insertion professionnelle

1. Définition de l'illettrisme

"L'illettrisme qualifie la situation de personnes de plus de 16 ans qui, bien qu'ayant été scolarisées, ne parviennent pas à lire et comprendre un texte portant sur des situations de leur vie quotidienne, et/ou ne parviennent pas à écrire pour transmettre des informations simples." (Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, ANLCI).

La langue française distingue deux situations. *L'illettrisme* concerne les personnes francophones scolarisées en langue française durant au moins cinq années et qui n'ont pas acquis une maîtrise suffisante des savoirs de base (communication écrite et orale, calcul, raisonnement logique). *L'analphabétisme* définit en revanche la situation des personnes qui n'ont jamais appris un code écrit, dans aucune langue à l'inverse du Français langue étrangère (FLE) qui désigne les personnes non francophones scolarisées dans leur pays d'origine, tous niveaux confondus.

2. Une population difficile à quantifier

L'illettrisme est un problème complexe et évolutif, socialement construit, dont l'identification dépend de la diversité des circonstances rencontrées par un individu. Les difficultés de repérage des personnes en situation d'illettrisme et/ou en difficulté face aux savoirs de base, notamment du fait des stratégies de contournement qu'opèrent certaines personnes, rendent délicate toute analyse quantitative. Cependant, la question du dénombrement reste indispensable, notamment pour estimer les moyens d'action, les coûts, la cohérence et l'efficacité des interventions... Au niveau régional, des données non homogènes existent au sein de différentes instances institutionnelles et sociales. Elles permettent d'approcher l'ampleur du phénomène, mais elles restent éparpillées et nécessitent d'être centralisées.

Un cumul de situations difficiles

Chez les jeunes les plus en difficulté face à l'insertion sociale (public de la Protection judiciaire de la jeunesse - PJJ - et jeunes détenus), l'illettrisme concourt au cumul de situations qui fragilisent les individus. Environ 10 % des jeunes relevant de la PJJ (jeunes de moins de 21 ans) sont identifiés comme illettrés par les éducateurs (source : direction régionale de la PJJ-PACA).

Les statistiques de la direction régionale des Services Pénitentiaires de Marseille, font état, quant à elles, de près de 30 % de jeunes de moins de 25 ans entrants en détention repérés en situation d'illettrisme grave ou avéré.

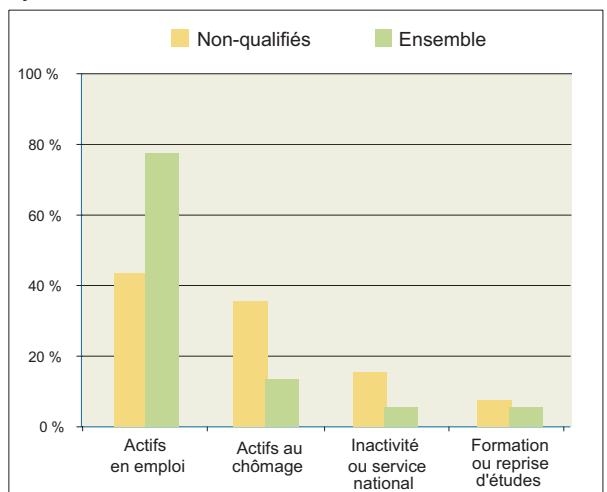
DES PARCOURS COMPLEXES FACE À L'EMPLOI

Les situations d'illettrisme vont souvent de pair avec des sorties précoces et sans qualification (niveaux V bis et VI) de l'école. En région PACA, 8 % des jeunes sortants du système scolaire n'ont aucune qualification, taux équivalent à la moyenne nationale (ORM, *Quand l'école est finie en PACA...*, collection "Études" n°5, avril 2002).

En résumé, ce sont le plus souvent des garçons, issus d'un milieu social défavorisé marqué par le chômage ou l'inactivité d'au moins un des parents. Le fait d'avoir un père né à l'étranger semble également être déterminant. Ces jeunes connaissent ensuite des parcours particulièrement difficiles vers l'insertion professionnelle, souvent constitués de périodes d'"errance" (chômage, inactivité...) qui accentuent leurs difficultés.

La structure actuelle du marché du travail rend l'accès difficile à un premier emploi pour les jeunes sans qualification. L'évolution rapide des technologies et l'apparition de nouveaux outils

Situation professionnelle des jeunes trois ans après leur sortie du système scolaire



Source : Céreq - Génération 98 - Traitement ORM.

et de systèmes automatisés de production exigent de plus grandes compétences de la part des travailleurs. L'évolution du métier de manutentionnaire, par exemple, implique que les salariés possèdent le permis de cariste, sachent éditer des documents administratifs à partir d'un ordinateur, gérer certains stocks en tenant compte des statistiques de consommation, lire les procédures imposées par les normes ISO...

Ces transformations rendent de plus en plus nécessaire la maîtrise de l'écrit et des savoirs de base pour occuper des emplois dits non qualifiés (dans les secteurs de la sécurité, la propreté, le BTP notamment), et fragilisent davantage l'accès à l'emploi des jeunes sortis prématurément du système scolaire et se trouvant en situation d'illettrisme.

DES ACTIONS PLURIELLES VISANT L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Au plan régional, la lutte contre l'illettrisme est en premier lieu constituée d'actions de formation linguistique et/ou de base, mais de nombreux acteurs interviennent à différents niveaux : repérage, orientation, accompagnement, suivi... Le repérage des jeunes en situation d'illettrisme lors des JAPD permet de les orienter vers l'inspection académique, ou la mission locale s'ils ne sont plus scolarisés. En 2003, sur 3 500 jeunes repérés en grave difficulté de lecture, seuls 1 790 ont accepté une orientation, soit 51 % d'entre eux. L'accompagnement et le suivi de ces jeunes est une phase importante, nécessitant la mobilisation de différentes structures dans un processus d'ensemble visant l'insertion sociale et professionnelle.

Les jeunes scolarisés : actions de la mission générale d'insertion de l'Éducation nationale

Les jeunes de plus de 16 ans en difficulté face à l'école (en voie de déscolarisation ou sortis du système scolaire depuis moins d'un an) sont pris en charge par la mission générale d'insertion de l'Éducation nationale dans le cadre d'un suivi personnalisé. En 2004, cette mission touche :

- 2 470 élèves dans l'académie d'Aix-Marseille ;
- 850 dans l'académie de Nice.

Sans que la corrélation soit systématique, la part des jeunes en difficulté face aux savoirs de base parmi cette population est forcément importante.

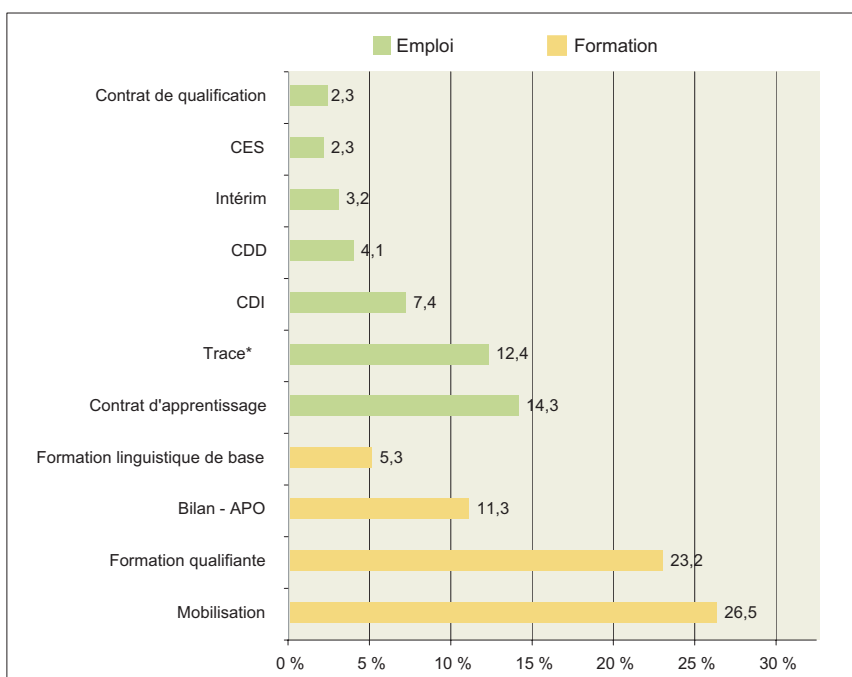
Des actions dites de remotivation, comportant le plus souvent une remise à niveau des savoirs de base, leur sont proposées afin de renforcer les acquis nécessaires à la poursuite d'une formation et à une insertion ultérieures. Des modules spécifiques sont également mis en œuvre pour l'accueil et l'accompagnement des jeunes élèves nouvellement arrivés en France.

Les jeunes non scolarisés : dispositifs régionaux d'accompagnement et de formation

Les missions locales accueillent, orientent et accompagnent les jeunes sortis du système scolaire en difficulté d'insertion, et leur apportent une aide dans différents domaines (formation, emploi, logement...). Les jeunes ne maîtrisant pas les savoirs de base sont le plus souvent orientés vers des stages spécifiques (de mobilisation, remise à niveau, d'orientation professionnelle...) ou vers les formations

LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME EST UNE PRIORITÉ NATIONALE DEPUIS LA LOI DE LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS DE 1998. ELLE EST COORDONNÉE PAR L'AGENCE NATIONALE DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME (ANLCI) QUI FÉDÈRE TOUTE INITIATIVE DANS CE DOMAINE. L'ANLCI EST RELAYÉE PAR DES CHARGÉS DE MISSION RÉGIONAUX, AVEC L'APPUI DES CENTRES RESSOURCES ILLETTRISME.

Situation des jeunes repérés en situation d'illettrisme trois mois après leur accueil en mission locale



Source : Mission locale de Marseille - Coordination départementale JAPD.

Population : 408 jeunes repérés en situation d'illettrisme lors des JAPD dans les Bouches-du-Rhône en 2003, accueillis en mission locale.

* Programme Trace (Trajet d'accès à l'emploi) : institué par la loi du 28 juillet 1998, il s'agit d'un dispositif qui permet, par un suivi renforcé, de faciliter l'accès à l'emploi pour les jeunes sortis du système scolaire sans diplôme ni qualification professionnelle. Depuis 2004, il s'intègre dans le dispositif Civis (Contrat d'insertion dans la vie sociale).

professionnelles régionales. Leur insertion dans l'emploi se fait majoritairement par l'apprentissage ou par des contrats aidés.

En matière de formation, le principal dispositif en direction des jeunes de 16-25 en difficulté face aux savoirs de base est financé par le Conseil régional PACA dans le cadre des formations préparatoires à l'emploi et à la qualification : le dispositif des formations linguistiques de base (FLB). L'entrée dans cette action se fait sur prescription d'une mission locale, elle accueille en grande majorité des jeunes sans activité (40 %) ou demandeurs d'emploi (53 %). L'objectif est l'acquisition ou le réapprentissage des savoirs de base et/ou de la langue française, nécessaires à la poursuite d'un parcours qualifiant de formation ou à un accès direct à l'emploi.

Il n'existe pas encore d'enquête de suivi des jeunes permettant d'évaluer l'impact de cette action sur leurs parcours. Il serait intéressant de mieux connaître les problématiques individuelles des jeunes bénéficiant de ce type d'action (situations d'illettrisme, français langue étrangère) et les enjeux de la formation dans leurs trajectoires vers l'emploi.

D'autres actions non prescrites existent en région pour ce type de public, dans le cadre des contrats de ville ou à l'initiative d'associations ou de fondations, par exemple. L'association "Savoirs pour réussir" dans les Bouches-du-Rhône, financée par la Fondation Caisse d'Épargne, accompagne les jeunes repérés en situation d'illettrisme dans leurs parcours vers

la formation et l'insertion. En 2004, 70 jeunes ont été pris en charge dans le cadre de ce dispositif.

Les jeunes en emploi

La lutte contre l'illettrisme passe également par le monde économique et, si les actions dans ce domaine sont encore peu répandues, les entreprises sont fortement incitées à mettre en place des formations de base pour les salariés en difficulté face à l'écrit.

En région, le service "Marine mobilité" de la Marine nationale a mis en place un dispositif en faveur des jeunes marins recrutés en contrats courts présentant des difficultés face aux savoirs de base, en partenariat étroit avec les missions locales et l'UFCS (organisme de formation à Toulon). Environ 50 jeunes marins par an bénéficient ainsi d'une formation de base au cours de leur contrat avec la Marine.

* * *

Ce bref panorama montre l'ampleur du phénomène de l'illettrisme des jeunes en région PACA. Leur insertion professionnelle devient de fait problématique et nécessite un accompagnement et un suivi renforcés. Si elle n'y figure pas explicitement, la lutte contre l'illettrisme est liée aux priorités du Plan de cohésion sociale (voté en décembre 2004) qui mentionne la nécessité d'un "accompagnement personnalisé, durable et renforcé des jeunes en difficulté" et du Plan régional pour l'emploi qui propose des mesures d'"individualisation des parcours vers l'emploi" des jeunes de faible niveau de qualification. De nouveaux moyens se mettent donc en place, pouvant contribuer, en région, à l'amélioration du dispositif global de lutte contre l'illettrisme en direction des jeunes. Cette amélioration passera entre autre par la mise en synergie des différents acteurs et actions, et la création d'outils permettant cette interaction, notamment dans les domaines de l'observation et de l'expertise.

POUR EN SAVOIR PLUS SUR L'ILLETTRISME :

SITE DU CRI-RÉGION PACA
WWW.ILLETTRISME.ORG

Principaux dispositifs de formation de base et/ou linguistique

- * Actions du programme IRILL (Insertion réinsertion lutte contre l'illettrisme) géré en région par la DRTEFP.
- * Formations linguistiques pour les adultes demandeurs d'emploi dans le cadre du dispositif SIFE (stage d'insertion et de formation à l'emploi), géré par les DDTEFP (ce dispositif important est cependant amené à disparaître en 2005).
- * Formations linguistiques de base du Conseil régional pour les jeunes.
- * Formations linguistiques du dispositif Fasild en direction des personnes immigrés et issues de l'immigration.
- * Enseignement et formation des détenus.